

rité haut-canadienne, je ne crois pas qu'il fût prudent d'essayer la lutte, à cause de la majorité bas-canadienne. Dans une situation pareille, quel compte aurons-nous à rendre au peuple haut-canadien ? Nous lui dirons simplement que le peuple bas-canadien, tout en prétendant rester fidèle à l'accord tacite entre les deux populations, se sert pourtant de sa majorité pour choisir le Parleur à notre place ; tandis que c'est à nous seuls, haut-canadiens, que devrait être réservé le droit de choisir. C'est cette considération et celle-là seule, qui me porte à m'élever contre le choix qu'on veut faire du député de Frontenac, sans avoir égard à notre responsabilité auprès des citoyens, ni à l'honneur de la chambre et du pays.

*M. Turcotte.*—Je ne savais pas que le gouvernement fût en minorité dans le Haut-Canada ; mais je suis certain qu'en choisissant un Haut-Canadien pour nous présider, les Canadiens-Français parmi mes collègues et moi, sommes mus par le désir de rendre justice aux Haut-Canadiens. Nous voulons le maintien de l'Union et c'est ce que nous n'oublions pas en donnant nos votes au député de Frontenac.

*M. Burton.*—Nous avons encore à apprendre que le gouvernement ait été complètement battu aux élections dernières dans le Haut-Canada. Dans tous les cas, il reste un fait certain, c'est que l'opposition régulière a été complètement défaits dans le Bas-Canada. Quant à cette fraction politique qui donne à ses hommes le nom de Vieux Conservateurs du Haut-Canada, et à laquelle appartient le député de Grey [M. Hogan], elle n'aurait pas réussi, sans doute, à enlever l'élection de ce dernier, si les électeurs avaient pu deviner que les Vieux Conservateurs comptaient se jeter dans les bras de l'opposition régulière. (Entendez !)

*M. Ferres.*—Le député de Grey semble donner à entendre qu'en vertu du système du choix alternatif, les Bas-Canadiens ne devraient avoir rien à faire aujourd'hui. Je suis d'opinion que cette réciprocité n'est qu'une affaire d'étiquette et que les conséquences qui découlent de ce principe ne devraient pas être posées aussi loin que le voudrait le représentant de Grey.

*M. Dufresne.*—Je crois qu'avant de déclarer que le gouvernement se trouve en minorité dans le Bas-Canada, les députés de l'Opposition auraient dû appuyer cette assertion audacieuse par des preuves, (c'est bien) ; car il y en a qui n'en croient rien. Le temps est venu enfin de vérifier toutes ces prétentions et c'est précisément dans le choix du Parleur que nous allons nous assurer de l'exactitude de tous ces dire. (très-bien.) Aussi espérerais-je que l'Opposition songerait à présenter un candidat de son choix et donnerait ainsi la mesure de ses forces, avant de se vanter avec tant d'imprudance d'être la plus forte dans le Haut-Canada. Pour moi, je ne le crois pas ; la presse du Bas-Canada le nie aussi et comment pourrais-je m'éclairer sur ce sujet, si l'Opposition refuse de donner des preuves ? Le moment décisif est venu. (Entendez, entendez.) Je pense que le député de Grey n'a pas bien pesé toutes ses paroles. Par exemple, il ne peut pas savoir encore dans quel sens les Bas-Canadiens voteront ; pourquoi donc accuse-t-il la majorité bas-canadienne de vouloir imposer un Parleur haut-canadien à la majorité haut-canadienne ?

Il est certain, dans tous les cas, que nous allons voter pour un Haut-Canadien, en vertu d'un accord tacitement suivi jusqu'à présent depuis l'Union. Ainsi M. Cuvilliers, du Bas-Canada, fut le premier Président. Sir Allan MacNab lui succéda ; M. Morin fut le troisième ; le député actuel de Cornwall, le quatrième ; le Commissaire des Terres de la Couronne, le cinquième et le sixième sera, je l'espère, le député proposé par le gouvernement, puisqu'en le choisissant nous ne ferons que continuer un arrangement qui existe depuis l'Union. [Non, non,—dans les rangs de l'Opposition.] C'est bien, les députés de l'Opposition peuvent dire non, non ; mais je crois pouvoir répéter que c'est là un accord sous-entendu et que le député de Frontenac est à la hauteur des fonctions qu'on lui destine. [Oui, oui.]

*M. Piché.*—Comme il a été bien des fois question des sacrifices imposés à la race inférieure et des désavantages qu'on lui faisait, je crois devoir me prononcer contre le choix proposé, parce que le député de Frontenac ne sait pas le français. Il me semble que notre Président devrait être en état de comprendre au moins les représentants des deux parties de la Province.

Autrement, comment pourrait-il s'acquitter convenablement

de ses fonctions ? Autrefois, on représentait la Justice avec un bandeau sur les yeux ; il faudrait aujourd'hui nous la montrer sourde, si le membre proposé était choisi. Si je savais que ce député connaît la langue française, je voterais pour lui ; mais comme je sais le contraire, je ne le ferai point, car je suis d'opinion que notre président devrait savoir manier les deux langues, le français et l'anglais. Les Bas-Canadiens ont le droit de demander que le Président fourni par le Haut Canada comprenne leur langue et, en toute justice, les Haut-Canadiens devraient accepter cette condition. Je crois que le député de Frontenac ne comprend que très-imparfaitement notre langue.

*M. Dufresne.*—Il la comprend bien ; mais il ne peut guère s'en servir.

*M. Piché.*—Un président devrait comprendre et parler le français comme l'anglais, s'il veut pouvoir nous rendre justice au milieu de toutes nos discussions parlementaires. C'est au nom de ma race, et en faveur de la langue qu'elle parle que je proteste contre le choix qu'on veut faire. (Écoutez bien !)

*M. John Sanfield Macdonald.*—Ce n'est pas mon intention de faire allusion aux qualités du candidat proposé. Aussi bien que moi, ce député a été pendant dix-sept ans environ membre de cette chambre et certes si l'expérience acquise est un titre à cette dignité, il mérite d'en être investi. (Écoutez.) Mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer la contradiction qu'il y a entre les raisons données par deux députés qui vont secourir le ministre. Tandis que le représentant de Rouville déclare qu'il ne veut être lié par aucun arrangement antérieur, celui de Montmorency nous a dit que le désir de voir maintenir le système de la double majorité a pu seul l'engager à donner sa voix au représentant de Frontenac. Bien que je ne pousse pas si loin le respect à ce principe, je ne puis m'exempter de m'en occuper, tandis que le gouvernement l'applique dans toute son étendue. (Écoutez !)

Je me rappelle fort bien à quelle époque il fut question pour la première fois de ce principe. Ce fut lorsque M. Hincks essaya d'emporter l'élection d'un parleur. Avant ce temps, si M. Cuvilliers fut choisi, c'est qu'il avait la majorité dans les deux Canadas. M. MacNab fut élu par une majorité Haut-Canadienne, il est vrai ; mais à cette époque, les deux parties de la province n'étaient pas en présence l'une de l'autre, comme elles le sont aujourd'hui. Puisque la situation est changée à ce point, pourquoi prétend-on rester fidèle à cette règle de concession réciproque, tandis que la majorité Haut-Canadienne est contraire au choix du parleur Haut-Canadien que la majorité Bas-Canadienne veut lui imposer ? Il est vrai que dans la chambre nous sommes en minorité ; mais si c'est aujourd'hui le tour du Haut-Canada d'exercer un privilège, la majorité de la chambre ne devrait-elle pas montrer plus d'égard pour l'opinion de la majorité Haut-Canadienne ?

Je ne parlerai pas des titres que le député de Frontenac peut avoir à cette place ; mais j'espère qu'il étendra aux membres de l'opposition cette justice impartiale que sa position responsable lui commande. [Applaudissements.] Après ces remarques, j'ajouterai que le Haut-Canada n'ayant pas aujourd'hui le choix du parleur, je crois devoir voter contre cette nomination.

Le greffier ayant pris les votes, il s'est trouvé 79 voix pour M. Smith ; 42 contre lui, soit une majorité de 37 en sa faveur.

*Oui.*—MM. Alley, Archambault, Baby, Beaubien, Bellingham, Benjamin, Buchanan, Burton, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, procureur général Cartier, Cauchon, Chapais, Church, Cimon, Coutlee, Daly, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dubord, Dufresne, Dunkin, Fellowes, Ferguson, Ferres, Fortier, Gaudet, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Holmes, Labelle, Laberge, Lacoste, Langevin, Laporte, Lemieux, Loranger, Macbeth, procureur-général Macdonald, McCann, McLeod, McMicken, Meagher, Morin, Morrison, Ouimet, Panet, Playfair, Pope, William F. Powell, Price, Robinson, solliciteur-général Rose, Ross, Richard, W. Scott, William Scott, Sherwood, Sicotte, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney Smith, Somerville, Starnes, Talbot, Tasch, Terrill, Teit, Thibaudeau, Turcotte, Webb et Whitney.—79.

*Non.*—MM. Aikins, Allan, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Burwell, Christie, Clark, Connor, Cook, Dorion, Dor-